

### Les crédits

Cela ne signifie pas que les problèmes ne peuvent pas être résolus. Ils le sont et ils continueront de l'être. Des efforts importants sont déjà déployés par le secteur privé et ils portent fruit dans l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense.

• (1510)

#### [Traduction]

Le gouvernement continuera de participer pleinement aux efforts qui seront déployés pour que cette industrie demeure à la hauteur des défis et des perspectives qui s'offriront au Québec à l'avenir.

**Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Madame la Présidente, nous avons beaucoup discuté à la Chambre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la reconversion de l'industrie du matériel de défense. En fait, nous avons indiqué dans le plan libéral pour le Canada, *Pour la création d'emplois, Pour la relance économique*, et dans le budget le rôle important que jouera à ce sujet le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

J'aimerais mentionner certains des principaux aspects du rôle que le PPIMD peut jouer dans la reconversion de l'industrie du matériel de défense. Nous croyons que l'utilisation efficace de cet outil peut contribuer à la réduction continue de la dépendance de l'industrie à l'égard des ventes de matériel de défense.

Créé en 1959, en vertu de l'Accord canado-américain sur le partage de la production de défense, le PPIMD appuie la politique fédérale de participation aux accords internationaux sur le partage de la production. Il joue aussi un rôle clé pour ce qui est de l'appui aux industries canadiennes, de haute technologie liées au matériel de défense, comme l'aérospatiale.

Aujourd'hui, les industries du matériel de défense sont caractérisées par leur portée internationale, le risque élevé et la concurrence féroce, tant au Canada qu'à l'étranger, qu'exercent les sociétés étrangères subventionnées.

À l'heure actuelle, le PPIMD accorde aux sociétés admissibles un remboursement des investissements pour la recherche et le développement, l'établissement de fournisseurs, l'achat d'outillage de production de pointe et les études de marché. Le Programme est axé sur le marché et dirigé par l'industrie.

Le gouvernement considère ces éléments comme étant essentiels et souhaitables, et ils seront maintenus dans le cas de tout nouveau programme de reconversion. Ils peuvent faire en sorte que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale.

Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense a contribué au succès des activités visant à établir les industries de haute technologie, à faire augmenter les exportations de même qu'à créer des emplois dans tout le Canada. Depuis sa création, il y a 35 ans, le programme a procuré des avantages extraordinaires au Canada. J'aimerais mentionner quelques faits saillants.

Mille sept cents projets ont été exécutés dans le cadre du PPIMD. Le gouvernement du Canada a contribué 3,4 milliards de dollars. Par effet de levier, d'autres gouvernements, principalement celui des États-Unis, ont contribué 280 millions de dollars.

Pour sa part, l'industrie canadienne a investi 6,8 milliards de dollars. Ces projets ont produit pour le Canada un chiffre d'affaires de 25 à 40 dollars par dollar investi dans le cadre du PPIMD, principalement sur les marchés d'exportation.

Au total, environ 60 000 années-personnes, la plupart dans le domaine de la haute technologie, ont été maintenues dans les secteurs de l'industrie de l'aérospatiale et de la défense.

Le programme a été examiné par les représentants de l'industrie, qui le considèrent comme une grande réussite et un facteur essentiel pour leur croissance et leur développement.

La mise en place d'un élément viable de reconversion et de diversification de la défense aux termes du PPIMD doit tenir compte du contexte global du programme, soit des réductions substantielles des dépenses pour la défense par des pays industrialisés importants; de la restructuration mondiale des secteurs de l'aérospatiale et de la défense; des obligations du Canada énoncées dans le GATT et d'autres accords; des contraintes fiscales et de l'infrastructure industrielle du Canada.

Le défi consiste donc à intégrer dans le PPIMD un élément de reconversion et de diversification de la défense qui sera le mieux en mesure d'aider les entreprises désireuses de diversifier leurs activités, tout en veillant à ce que les projets qui reçoivent un appui aient de bonnes chances de réussite.

• (1515)

Bien que le PPIMD ne fût pas précisément destiné à la conversion de la défense, il a néanmoins renforcé la reconversion de l'industrie de la défense du Canada grâce à sa souplesse et à sa faculté d'adaptation aux conditions du marché.

À titre d'exemple, le chiffre d'affaires du secteur de l'aérospatiale et de la défense est maintenant de 70 p. 100 dans les affaires commerciales et de 30 p. 100 dans les affaires militaires. C'est l'inverse de la situation dans les années soixante. Toutefois, vu les nouvelles réalités globales, nous devons intensifier et concentrer nos efforts de conversion pour pouvoir atteindre les nouveaux objectifs.

Les consultations tenues jusqu'ici ont soulevé un certain nombre de questions importantes que nous devons régler avant d'entériner le nouvel élément. Nous devons reconnaître que certaines entreprises qui réussissent bien dans leurs créneaux ne voudront peut-être pas convertir leurs activités et que, pour d'autres, la reconversion n'est peut-être pas possible. Nous devons peut-être modifier les critères de rendement du PPIMD qui sont actuellement en vigueur, de manière à tenir compte des reconversions dans le secteur de la défense. Des options de remboursement sont également étudiées.

À partir de l'analyse faite à ce jour, le gouvernement étudie la possibilité d'appuyer les activités suivantes. Elles sont au nombre de cinq: des études de faisabilité de reconversion du marché de la défense; une aide à la recherche et au développement de